Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_3-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_2_3

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : Approbation du compte administratif 2025 _ Lotissement Barzaz Breiz

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;
Vu la délibération D_2025_3_8 du Conseil municipal en date du 07 avril 2025 approuvant le budget primitif annexe du lotissement communal Barzaz Breiz ;
Vu l'avis de la commission communale « Economie, finances » du 23 février 2026 ;
Considérant que M. Le Maire ne peut assister au vote des comptes administratifs de la commune, en tant qu'ordonnateur de la collectivité ;
Vu la désignation de M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, en qualité de Président de séance pour la discussion et le vote du compte administratif 2025 du budget annexe du lotissement Barzaz Breiz suite à l'approbation de l'ensemble des membres du Conseil municipal présents ou représentés ;

Sous sa présidence pour ce point de l'ordre du jour, M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rapporte que le compte administratif du lotissement communal Barzaz Breiz au titre de 2025 est strictement identique au compte de gestion, comme suit :

Compte administratif 2025 _ Budget annexe du lotissement Barzaz Breiz		
Crédits	**Vote 2025**	**CA 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	962 823,32 €	812 773,22 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	962 823,32 €	135 314,32 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**677 458,90 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	686 492,43 €	395 813,89 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	686 492,43 €	884 160,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**- 488 346,94 €**

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_3-DE

RESULTAT TOTAL	189 111,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le compte administratif 2025 du budget annexe du lotissement Barzaz breiz,

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/03/2060

